

MAIRIE

D'EYZAHUT

26160

04.75.90.16.35

mairie.eyzahut@orange.fr

**Procès-verbal de la
séance du conseil municipal
du vendredi 13 septembre 2013
à 20 heures 30**

Date de convocation : 3 septembre 2013.

Président : Jean-Marie Delleaud, maire.

Présents : Alain Bacquet, Emmanuel Béranger, Jean-Marie Delleaud, Gérard Pailharet, Séverine Pelourson, Alain Ramousse, Fabienne Simian

Absent : Maurice Sylvestre

Absent excusé : Sébastien Delleaud, Catherine Videau

Secrétaire de séance : Alain Bacquet

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 4 avril 2013, lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Il informe l'assemblée que, compte tenu de l'acquisition imprévue du robot de la piscine, il y a lieu d'ajouter une délibération modifiant le budget 2013.

DÉLIBÉRATIONS

1. Décision modificative - Augmentation de crédits pour règlement du robot de la piscine

Les crédits nécessaires au règlement du robot seront prélevés sur la section de fonctionnement pour un montant de 1075.00 €.

Le Conseil vote cette décision modificative à l'unanimité.

2. Avis du CM sur le projet de carte communale

Alain Bacquet présente l'avancement des travaux de la Commission urbanisme sur l'actualisation du dossier de présentation de la carte communale. Il précise que le zonage présenté n'est qu'un avant-projet qui intègre les nouvelles préconisations Grenelle I et II en matière d'urbanisme. Sont également exposés les groupes de constructions existantes retenus, les nouvelles zones qui deviendraient constructibles, et le bilan prévisionnel de la nouvelle emprise foncière

Ce dossier sera présenté le 17.09.2013 à la DDT afin d'obtenir validation des hypothèses et du bien fondé de cette démarche, avant approfondissement.

Monsieur le Maire rappelle que cette démarche vise à l'information de tous les conseillers et appelle à d'éventuelles objections.

Fabienne Simian rappelle ses observations lors des travaux de la commission urbanisme sur la pertinence du regroupement de plusieurs petits groupes de constructions existantes dans un bourg élargi et se déclare plus réservée sur l'urbanisation des petits îlots isolés.

Alain Bacquet rappelle que ladite démarche vise aujourd'hui à valider les solutions possibles ; pas encore à optimiser les choix.

Sans autres remarques ou objections, Monsieur le Maire invite le conseil à prononcer un avis de principe.

3. Représentativité des communes au sein du conseil communautaire de la CCPD

Monsieur le maire retrace l'historique de la modification du SDCI qui conduit à une communauté de communes élargie et rappelle que le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la nouvelle représentativité des communes à compter des prochaines élections municipales qui doit accompagner l'intégration dans la CCPD de 6 nouvelles communes.

Il présente les trois solutions (36, 39, 45 délégués) qui ressortent des débats communautaires.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte, à l'unanimité des présents, la représentativité à 39 délégués.

4. Dissolution du SIE de la Bégude-de-Mazenc - Conditions de la liquidation financière du SIE et de ses communes membres

Monsieur le maire rappelle que le Conseil municipal, lors de sa séance du 22 février 2013, s'était prononcé en faveur de la dissolution du SIE de la Bégude-de-Mazenc.

Il informe l'assemblée des modalités de liquidation financière, à savoir :

- mention, pour chaque commune de l'EPCI dissous, de la liste des biens propres de l'EPCI dissous qu'elle reprend : biens restitués aux communes au prorata du nombre d'habitants (population légale en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2013 soit la population légale millésimée 2010).
- mention des modalités précises de répartition des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'EPCI dissous entre ses communes :
 - le résultat de fonctionnement, (inférieur à 200 €), sera versé à la commune de la Bégude de Mazenc, siège du SIE, qui prend en charge les frais de fonctionnement du syndicat, depuis 2 ans
 - le résultat d'investissement correspondant à la participation versée par la commune de la Bégude de Mazenc afin d'équilibrer le budget sera versé à la commune de la Bégude de Mazenc.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les conditions précitées.

5. Énergie SDE D, syndicat départemental d'énergies de la Drôme Révision statutaire et désignation des électeurs pour composer le Comité syndical

Monsieur le maire rappelle que le 22 février 2013, le Conseil avait également sollicité l'adhésion de la commune au Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme.

Il explique que le Comité syndical d'Énergie SDED a décidé de modifier ses statuts.

Il en résulte notamment la désignation, pour chaque commune dont la population est comprise entre 101 et 2000 habitants, de 2 électeurs qui procéderont à l'élection des délégués appelés à siéger au Comité d'énergie SDED.

Alain Bacquet et Emmanuel Béranger sont désignés électeurs à l'unanimité.

6. Travaux piscine - Demande de subvention

Gérard Pailharet informe le Conseil que, malgré les travaux réalisés cette année à la piscine, il reste encore d'importantes réparations à effectuer au plus tôt. Il présente pour la commission Travaux la synthèse des devis demandés. Ils doivent étayer une demande de subvention 2014 qui sera présentée au Conseil Général le 27 septembre prochain.

J. GOURABIAN intervient pour stigmatiser le coût élevé de la maintenance de la piscine.

Monsieur le Maire soumet ce projet à l'approbation du Conseil Municipal

Il est adopté, après délibérations par 6 voix pour et deux voix contre (E. Béranger et J. Gourabian).

QUESTIONS DIVERSES

1. Aménagement du village - Avancée des travaux

Fabienne Simian présente le projet d'aménagement des abords du tennis élaboré et chiffré par la commission Travaux. Il fait suite au schéma d'aménagement du centre du village élaboré en 2011 par la Commission urbanisme. Ces travaux sont subventionnés et à engager avant la fin de l'année.

Ils consistent en l'aménagement en espace vert de la parcelle communale 733 (en face du tennis) :

- matérialisation de l'espace par des plots maçonnés en pierre d'Eyzahut entrecoupés par des plantations fleuries.
Ces plots de 50 à 60 cm de haut permettraient de s'y assoire pour regarder les matchs.
Cette bordure permettrait le passage des piétons mais pas des voitures ; plus de stationnement possible. Un courrier d'explication sera envoyé aux riverains qui devront garer leurs véhicules sur le parking du tennis ;
- mise en gazon de la partie sud ;
- aménagement d'un terrain de pétanque dans la partie nord ;
- pavage du sol du kiosque.

Des paysagistes ont été consultés, mais leurs devis sont jugés prohibitifs.

Les plots et le terrassement seraient donc réalisés par l'entreprise Pelourson et les plantations par l'agent technique communal pour un budget de :

- 9514 € TTC pour la maçonnerie le terrassement et la fontaine,
- 750 € TTC pour l'achat d'arbustes fleuris.

A. Bacquet intervient pour déplorer le manque de concertation dans la déclinaison de ce schéma qui a conduit à la pose d'un enrobé bitumé peu esthétique sur la place de l'église au lieu du pavage initialement envisagé.

Monsieur le Maire invoque le coût.

F. Simian précise que des engagements de travaux sont décidés hors de la commission travaux ; elle rappelle que le chiffrage ci-dessus a pour but justement d'éclairer les débats du Conseil.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, donne un avis favorable à ce projet.

2. Traitement de l'eau potable par ultraviolet

L'ARS, consultée sur notre projet, approuve notre solution technique. Elle suggère néanmoins d'y ajouter des vannes automatiques permettant de dévier l'alimentation du réseau en cas de panne du système de traitement.

Avant de donner suite, la commission Travaux chiffrera l'impact complet de l'ajout d'un tel dispositif.

3. Acquisition de terrain autour des sources et réservoirs

F. Simian informe le Conseil de l'avancement du programme d'acquisition foncière autour des sources et réservoirs.

Elle signale un désaccord sur le bornage à Porte Rouge. Monsieur le Maire organisera prochainement une nouvelle concertation.

F. Simian propose l'acquisition d'une surface de sécurité autour du captage de Porte Rouge.

Jea-Marie Delleaud, propriétaire dans cette zone, n'est pas opposé à cette opération.

La commission évaluera plus précisément la surface nécessaire et les parcelles concernées.

4. Bilan tourisme 2013

A. Bacquet présente les premiers résultats de la saison 2013 au camping et à la piscine.

- **CAMPING**

Saison contrastée, moins de séjours (- 20 %) mais plus longs ont produit 1315 nuitées vendues (+ 14 %)
Ceci traduit une montée du camping de séjour et une baisse de l'hôtellerie de plein air (passage).

- **PISCINE**

Avec 55 jours de soleil et près de 6200 entrées, la saison 2013 est excellente.

La commission Tourisme transmettra prochainement un rapport financier.

L'ordre du jour étant traité et sans nouvelles questions, la séance est levée à 23h15.